

DRONE VOLT

Eligibilité au PEA PME

Villepinte, le 29 avril 2015 – DRONE VOLT annonce que ses titres sont éligibles au PEA-PME.

Conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME, DRONE VOLT respecte les critères suivants :

- effectif de moins de 5 000 personnes, d'une part,
- chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros, d'autre part.

En conséquence, les actions DRONE VOLT (MLDRV) peuvent être intégrées dans les PEA-PME qui, pour mémoire, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA traditionnel.

A propos de DRONE VOLT

Créé en 2011, DRONE VOLT est une société spécialisée dans la conception et la commercialisation de drones civils à usage professionnel. Partenaire global, elle offre à ses clients des solutions métiers « clé en main » incluant différents services et la formation au pilotage. La jeune entreprise innovante, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1,7 million d'euros en 2014 (+40%), est leader du drone audiovisuel. Elle fournit également l'administration et les industriels pour la réalisation de prises de vue aériennes. Parmi ses clients, la société compte le CERN, FRANCE TELEVISIONS, la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA), SPIE, TF1, le TOUR DE FRANCE - FREEWAY PROD, etc.

Plus d'informations sur <u>www.dronevolt.com</u>

Contacts